**Qui pratique la polygamie?**

**(partie 1/2)**



La polygamie est pratiquée, à travers le monde, depuis des millénaires.  Beaucoup d’anciens Israélites étaient polygames et certains avaient même des centaines d’épouses.  On rapporte que le roi Salomon avait plus de sept cents femmes et trois cents concubines.  Son père, David, avait quatre-vingt-dix-neuf épouses et Jacob, de qui descendent les tribus d’Israël, en avait quatre.[[1]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/339/%22%20%5Cl%20%22_ftn17263%22%20%5Co%20%22%20Pour%20une%20liste%20d%C3%A9taill%C3%A9e%20des%20personnages%20bibliques%20ayant%20pratiqu%C3%A9%20la%20polygamie%2C%20voir%C2%A0%28en%20anglais%29%C2%A0%3A%C2%A0%20%28http%3A//www.biblicalpolygamy.com/%29.)

Aucune des anciennes sociétés n’a jamais imposé de restriction quant au nombre d’épouses permis ni aucune condition sur la façon dont elles devaient être traitées.  Jésus lui-même ne s’est jamais exprimé contre la polygamie.  Pas plus tard qu’au 17e siècle, la polygamie était pratiquée et acceptée par certaines dénominations chrétiennes.  Les Mormons (Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours) pratiquent la polygamie aujourd’hui encore.

La monogamie fut introduite dans le christianisme à l’époque de Paul, lorsque de nombreux amendements furent apportés au christianisme pour que l’Église soit conforme à la culture gréco-romaine dominante, dans laquelle les hommes étaient officiellement monogames (mais possédaient, dans les faits, de nombreuses esclaves dont ils pouvaient user à leur guise).[[2]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/339/%22%20%5Cl%20%22_ftn17264%22%20%5Co%20%22%20%5C%E2%80%9C%C3%80%20peu%20pr%C3%A8s%20les%20seuls%20peuples%20anciens%20chez%20lesquels%20on%20retrouve%20peu%20ou%20pas%20de%20traces%20de%20polygamie%20sont%20les%20Grecs%20et%20les%20Romains.%C2%A0%20N%C3%A9anmoins%2C%20le%20concubinage%2C%20qui%20peut%20%C3%AAtre%20consid%C3%A9r%C3%A9%20comme%20une%20forme%20sup%C3%A9rieure%20de%20polygamie%20fut%20reconnue%2C%20des%20si%C3%A8cles%20durant%2C%20par%20les%20coutumes%20et%20m%C3%AAme%20par%20la%20l%C3%A9gislation%20de%20ces%20deux%20nations.%C2%A0%5C%C2%BB%20The%20Catholic%20Encyclopedia%3A%20%28http%3A//www.newadvent.org/cathen/09693a.htm%29)

Souvent, dans les sociétés occidentales, quand le mariage commence à sombrer, le mari cesse d’avoir des rapports avec sa femme et n’hésite pas à prendre une maîtresse ou à fréquenter des prostituées.  Les femmes font parfois la même chose et décident de prendre un amant.  Une autre pratique courante consiste à vivre en couple sans être mariés, parfois à plusieurs reprises, avec des partenaires différents(es),  avant de se décider à en épouser un(e).

En fait, il existe trois types de polygamie dans les sociétés occidentales :

(1)  La polygamie en série, qui consiste à se marier et à divorcer, à se remarier et à divorcer à nouveau et ce, à plusieurs reprises;

(2)  Un homme marié à une femme, mais qui a une ou plusieurs maîtresses;

(3)  Un(e) célibataire qui a plusieurs partenaires.  L’islam tolère, mais n’encourage pas le premier et interdit les deux autres.

Les guerres, à certaines époques et dans certains pays, ont souvent rendu veuves de nombreuses femmes.  Dans une société monogame, ces femmes, qui se retrouvent sans aucun soutien, ont souvent eu recours à la prostitution ou aux relations illicites avec des hommes mariés.  Elles se sont retrouvées avec des enfants illégitimes envers lesquels le père rejetait toute responsabilité.

Certains hommes occidentaux semblent croire que la monogamie protège les droits des femmes.  Mais ces hommes se soucient-ils réellement des droits des femmes?  Les sociétés occidentales ont souvent exploité et réprimé la femme, de diverses façons, ce qui a mené à la formation de plusieurs mouvements de libération de la femme, des suffragettes du début du vingtième siècle aux féministes d’aujourd’hui qui sentent, encore maintenant, le besoin de poursuivre leurs campagnes pour obtenir un traitement équitable aux niveaux social et légal.

La vérité est que la monogamie protège les hommes, leur permettant de tromper leur épouse sans prendre aucune responsabilité.  La facilité d’accès à la contraception et à l’avortement légal a ouvert la porte au sexe illicite et à la soi-disant révolution sexuelle.  Mais la femme est encore et toujours celle qui doit souffrir du traumatisme de l’avortement et des effets secondaires désagréables de la plupart des moyens de contraception.

Si l’on exclut les maladies sexuellement transmissibles, dont l’herpès et le SIDA, l’homme continue de s’amuser sans trop de souci.  Ce sont les hommes qui sont protégés par la monogamie, tandis que les femmes continuent d’être les victimes des désirs masculins.  La société, dominée par les hommes, s’oppose farouchement à la polygamie, car elle forcerait l’homme à prendre ses responsabilités en plus d’apporter une sécurité et une protection aux femmes et à leurs enfants.

**Footnotes:**

[[1]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/339/%22%20%5Cl%20%22_ftnref17263%22%20%5Co%20%22Back%20to%20the%20refrence%20of%20this%20footnote) Pour une liste détaillée des personnages bibliques ayant pratiqué la polygamie, voir (en anglais) :  (http://www.biblicalpolygamy.com/).

[[2]](http://www.islamreligion.com/fr/articles/339/%22%20%5Cl%20%22_ftnref17264%22%20%5Co%20%22Back%20to%20the%20refrence%20of%20this%20footnote) “À peu près les seuls peuples anciens chez lesquels on retrouve peu ou pas de traces de polygamie sont les Grecs et les Romains.  Néanmoins, le concubinage, qui peut être considéré comme une forme supérieure de polygamie fut reconnue, des siècles durant, par les coutumes et même par la législation de ces deux nations. » The Catholic Encyclopedia: (<http://www.newadvent.org/cathen/09693a.htm>)

**(partie 2/2)**

Parmi toutes les sociétés polygames de l’histoire, aucune n’a jamais limité le nombre d’épouses.  En islam, toutefois, le nombre d’épouses est limité et l’homme est responsable de chacune d’entre elles.

**« Et si vous craignez de ne pas arriver à être équitable envers les orphelines, il vous est permis d’épouser deux, trois ou quatre femmes parmi celles qui vous plaisent; mais si vous craignez de ne pouvoir être juste envers elles, alors une seule, ou alors des captives que vous possédez.  Cela est plus à même de vous éviter d’être injustes. » (Coran 4:3)**

Ce verset du Coran permet à un homme d’épouser plus d’une femme seulement s’il est en mesure de les traiter toutes de façon égale et juste.

**« Vous ne pourrez jamais être parfaitement équitables entre vos épouses, même si c’est votre souhait le plus cher.  Ne vous détournez pas totalement (de l’une d’elles), la laissant comme en suspens. » (Coran 4:129)**

Le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) fut inspiré par Dieu sur la façon de composer avec plusieurs épouses et de faire face aux difficultés quotidiennes qui en découlent.  Il n’est pas facile, pour un homme, de faire vivre deux épouses et deux familles, tout en étant parfaitement juste.  Nul homme intelligent ne s’engagerait dans une telle situation sans y avoir mûrement réfléchi au préalable.

La raison d’être du mariage est de pouvoir vivre heureux avec quelqu’un tout en préservant sa moralité, créer une société juste et unie qui répond aux besoins des hommes et des femmes qui la composent.  Les sociétés modernes qui permettent la « liberté » sexuelle ont donné naissance aux relations sexuelles irresponsables, à un nombre élevé d’enfants sans père, sans parler des filles-mères, ce qui crée un fardeau sur le système d’aide sociale d’un pays.  Ce fardeau financier est en partie responsable de déficits que même des pays comme les États-Unis ne peuvent supporter.

Bref, là où la monogamie est imposée et où l’on permet les actes immoraux, on assiste à l’éclatement des familles et à la détérioration des systèmes social, économique et politique du pays.

Le prophète Mohammed a recommandé aux musulmans de se marier dès que possible et de demeurer patients jusqu’au mariage.  Abdoullah ibn Mas’oud a rapporté que le Prophète a dit :

**« Jeunes hommes, ceux d’entre vous qui ont les moyens de se marier devraient le faire, car cela vous éloigne du désir de regarder les femmes et vous préserve contre l’immoralité.  Mais ceux qui n’en ont pas les moyens devraient jeûner, car le jeûne diminue le désir sexuel. » *(Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim)***

L’islam encourage les gens à se marier et à bâtir une solide structure familiale.  Par ailleurs, il reconnaît les besoins des individus et considère la polygamie comme une solution à certains problèmes.  C’est pourquoi il permet la polygamie, tout en limitant le nombre d’épouses à quatre.

Dans les sociétés musulmanes d’aujourd’hui, la polygamie, bien que permise dans plusieurs pays, n’est plus très pratiquée.  D’une manière générale, les hommes qui ne peuvent avoir recours à la polygamie légale ont tendance à être polygames en catimini, se permettant de combler leurs désirs sans remplir aucune responsabilité envers les familles qu’ils fondent de manière illicite et qu’ils seraient censés soutenir.